



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 12 juin 2017

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

Membres présents en début de séance : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Vincent DESSERTAINE, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

Secrétaire de séance : Diane DUMONT

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 mai dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision portant sur le désherbage vapeur des trottoirs et délaissés par la société TARVEL pour un montant TTC de 3 084.00 €

Décision portant sur le tirage d'étiquettes pour bouteilles de vin par l'imprimerie Jacquelin pour un montant TTC de 1 325.77 €

Décision portant sur le diagnostic avec test des volets école maternelle par la société Paul PEREIRA pour un montant de TTC 408 €.

Décision portant sur le contrôle d'agenda d'accessibilité programmée de la SUM par Bureau Veritas pour un montant TTC de 336 €

Décision portant sur l'achat de panneaux de signalisation par l'entreprise Signaux Girod pour un montant TTC de 333.26 €

Décision portant sur le raccordement pour l'alimentation caméra Chemin des Pasquiers par ENEDIS pour un montant TTC de 1 189.01 €

Décision portant sur la reprise de fuite de la toiture de l'école par la société MOB 21 pour un montant TTC de 3 118.42 €

Décision portant sur la lampe de remplacement du vidéo projecteur de l'école par Distromatic pour un montant TTC de 296.40 €

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. BOUSSARD Gilles d'une propriété sise rue 11 Allée des Hêtres, cadastrée section AA n° 181 au profit de M et Mme JUSTICE Sébastien.

Décision portant sur délivrance, au nom de M. et Mme COIFFIER Jean-Marie, d'une concession avec caveau de 50 ans à compter du 07 juin 2017, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1860 €

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

20170129–Tarif repas des aînés

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de déterminer le prix du repas des aînés pour les accompagnants. Il suggère de demander la somme de 35 € par repas.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce prix.

20170130- signature convention pour la fourniture d'électricité caméra chemin de la Fournache

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention de fourniture d'électricité pour l'alimentation de la caméra de vidéo protection chemin des Pasquiers avec les établissements VAUDELIN.
La présente convention définit les conditions de raccordement et de fourniture d'énergie à partir d'un coffret électrique appartenant aux établissements VAUDELIN, les modalités d'exécution des travaux correspondants et le calcul des indemnités dues par la commune au titre de la fourniture d'électricité.
Une redevance forfaitaire mensuelle de 10 € sera versée au propriétaire du coffret électrique.
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à signer ladite convention.

20170131- Signature de la convention d'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales

Délibération reportée

20170132 -signature convention servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'ENEDIS de desservir et d'alimenter en réseau électrique public une parcelle de Mr FAVERO, sise route de Gigny.
La commune est concernée par ce dossier en tant que propriétaire de la parcelle AA 257, impactée sur une bande de 1 m de large et une longueur de 16 m
Une convention de servitudes est proposée par ENEDIS pour autoriser ces travaux.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la signature de ladite convention.

20170133 -Location SUM -Mme HINTERMEYER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission location de salles, en date du 13 mars 2017, a émis un avis favorable à la demande de location de la grande salle à Mme HINTERMEYER Lucie pour le week-end du 27 mai dernier.

Il indique que la salle a été rendue non nettoyée et non à la date indiquée dans le contrat de location.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer une pénalité de 350 € pour la non restitution de la salle et des clés dans le délai imparti
- D'encaisser le chèque de caution ménage de 150 € pour ménage non fait

Questions et informations diverses

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de :

- L'association Prévention Routière pour subvention reçue
- Chorale de Vigne en Chœur pour subvention reçue
- OM3 pour le prêt de salle des fêtes lors de la journée inter générationnelle

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Quentin BOZIER, Société Saisons et Passion, demandant l'autorisation de stationnement pour son commerce ambulant de charcutier-traiteur. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,